

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2024**

Objet : Dispositifs transitoires jusqu'au vote du budget 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois décembre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :32 (dont 7 procurations) - 94 voix

Votants : 32 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – (procuration donnée à Mr Vergnolle) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7^{ème} VP – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20241212-CS119_D915-

N°915-1

Le Syndicat a décidé, de manière exceptionnelle de déroger au calendrier budgétaire tel que prévu à l'article 2.1.6 de son Règlement Budgétaire et Financier (RBF). En effet, il est prévu que le budget 2025 soit voté courant mars 2025 au lieu de fin janvier ou début février.

Conformément à l'article 3.4 du RBF et à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de **fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget** (budget + décisions modificatives éventuelles) **de l'année précédente**,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses **d'investissement** (hors autorisation de programme), dans la limite du **quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** (budget + décisions modificatives éventuelles) et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette,
- de liquider et mandater les **dépenses à caractère pluriannuel** incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal **au tiers des autorisations ouvertes** au cours de l'exercice précédente.

Ainsi il est possible, d'engager, mandater, liquider en 2025, avant le vote du budget 2025, par chapitre et par article :

- sur la section de fonctionnent, l'intégralité du budget voté en 2024, soit un montant total par budget et par chapitre, comme suit

Budget - Fonctionnement	BP 2024 + DM1 + DM2	Total à reporter 2025
BP	3 528 682 €	3 528 682 €
BA19	10 037 603 €	10 037 603 €
BA23	17 199 619 €	17 199 619 €
BA87	8 619 851 €	8 619 851 €

BP 2024 + DM1 + DM2	BP	BA19	BA23	BA87
011 (Charges à caractère général)	266 400 €	155 100 €	69 000 €	43 700 €
012 (Charges de personnel)	641 600 €	0 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	682 300 €	1 162 000 €	990 000 €	623 000 €
66 (Charges financières)	6 090 €	852 990 €	520 896 €	0 €
67 (Charges exceptionnelles)	0 €	0 €	0 €	0 €
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	82 000 €	770 000 €	650 000 €	415 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 678 390 €	2 940 090 €	2 229 896 €	1 081 700 €
042 (transfert entre sections)	1 335 470 €	4 080 731 €	1 491 267 €	1 373 607 €
023 (Virement à la section d'investissement)	244 822 €	3 016 782 €	13 478 456 €	6 164 544 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 580 292 €	7 097 513 €	14 969 723 €	7 538 151 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 258 682 €	10 037 603 €	17 199 619 €	8 619 851 €

- sur la section d'investissement, 25% du budget voté en 2024 (y compris les décisions modificatives éventuelles) en déduisant les Restes à Réaliser (RAR) 2023, les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) et les opérations d'emprunts et d'avances remboursables (chapitre 16) soit par budget :

Budget	BP 2024 + DM1 + DM2	RAR 2023	Total 040/041	Total 16	Total max à reporter	Total à reporter 2025
BP	6 773 438 €	51 359 €	1 299 667 €	152 602 €	5 269 810 €	1 317 453 €
BA19	20 273 610 €	480 318 €	2 122 156 €	3 622 265 €	14 048 871 €	3 512 218 €
BA23	27 626 396 €	4 628 718 €	1 906 913 €	1 966 667 €	19 224 098 €	4 806 025 €
BA87	14 934 542 €	475 406 €	759 275 €	6 100 000 €	7 599 861 €	1 899 965 €

Budget	Chap	Article	Montant
BP	20	2088	160 000 €
	21	21838	4 000 €
	21	21848	2 000 €
	23	2315	1 151 453 €
Total à reporter 2025			1 317 453 €

Budget	Chap	Article	Montant
BA19	20	2088	70 000 €
	23	2315	3 442 218 €
Total à reporter 2025			3 512 218 €

Budget	Chap	Article	Montant
BA23	20	2088	500 000 €
	23	2315	4 306 025 €
Total à reporter 2025			4 806 025 €

Budget	Chap	Article	Montant
BA87	20	2088	80 000 €
	23	2315	1 819 965 €
Total à reporter 2025			1 899 965 €

- S'agissant des autorisations d'engagement (AE) ou de programme (AP), 1/3 des crédits de paiements (CP) votés en 2024 soit :

Nom de l'opération	Budget de référence	Montant total AE/AP	CP 2024 voté	Total à reporter 2025
Etudes et Travaux "Vie du réseau" sur le Département de la Creuse	BA23	3 000 000 €	600 000 €	200 000 €
Etudes et Travaux "Vie du réseau" sur le Département de la Haute-Vienne	BA87	4 000 000 €	1 000 000 €	333 333 €
Assistance Juridique	BP	150 000 €	20 000 €	6 667 €
Total		7 150 000 €	1 620 000 €	540 000 €

A préciser que la gestion pluriannuelle en AP/AE/CP a été mise en œuvre à compter de l'exercice budgétaire 2024. Le report de crédits 2025 comme indiqué plus haut concernent uniquement les opérations créées et inscrites au budget 2024 (délibération n° 886 du 8 février 2024).

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver la possibilité d'engager, liquider, mandater, et de mettre en recouvrement les crédits pour le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne dans leur totalité et par chapitre tels que présenté en séance.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 17/12/2024

